

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, s'est réuni, en séance publique, en mairie de Sibiril, le Conseil Municipal de SIBIRIL, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, L'AOT Christian, HALLIER Pascal, CREACH Philippe, TONNELIER Milène, LE REST Caroline, DUMONT Stéphanie, TANGUY Christian, BILLANT Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : ABGRALL Serge (procuration à CREACH Philippe), KAISER Florence (procuration à Néant), PRISER Anne (procuration à GUIVARCH Eliane), CORDIER Xavier (procuration à Néant), QUEMENER Jean-Jacques (procuration à Néant).

LE PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (29 AVRIL 2022) EST ADOPTE A L'UNANIMITE

1- TRAVAUX – SECURISATION P08 - Kéralval - 2022

M. Jacques EDERN, Maire, expose que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Sibiril afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Sécurisation réseaux.....	75 000,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	8 600,00 € HT
Soit un total de.....	83 600,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	75 000,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Sécurisation réseaux	0,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	10 320,00 €
Soit un total de.....	10 320,00 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 10 320,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- * Accepte le projet de réalisation des travaux : SECURISATION P08 - Kéralval - 2022 – 089352,
- * Accepte le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 10 320,00 €,
- * Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

2 - FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Jacques EDERN, Maire, présente la proposition de décision modificative N°1 du budget principal de la commune de Sibiril pour l'exercice 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ART / PROG

204171 / 137	Subventions d'équipements versées	10320
20422 / 137	Subventions d'équipements versées	3000
458101 / OPFI	Opération Phare de Mogueriec	20500
2315 / 149	Travaux Aménagement village et port Moguéric	110000

TOTAL	143820
--------------	---------------

RECETTES

ART / PROG

1641 / ONA	Emprunts	143820

TOTAL	143820
--------------	---------------

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative N°1 du budget principal de la commune de Sibiril pour l'exercice 2022 pour un montant de 143 820.00 € en dépenses et recettes d'investissement.

3 - TARIFS – SERVICE SCOLAIRE – CANTINES

M. Jacques EDERN, Maire, relate qu'une réunion en présence d'API Restauration a eu lieu le mardi 31 mai 2022 en mairie de SIBIRIL. Une nouvelle grille tarifaire va rentrer en vigueur pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Rappel des tarifs aujourd'hui :

Tarif enfant à ce jour : 2.46 € HT (Maternelle + Primaire)

Tarif Adulte à ce jour : 2.96 € HT

Nouveaux tarifs à partir de septembre 2022 :

* Enfant

2.46 € HT à 2.71 € HT

Soit + 0.25 €, soit + 10.16%

* Adulte

2.96 € HT à 3.17 € HT

Soit + 0.21 €, soit + 7.09%

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les 2 modifications de tarifs pour la cantine scolaire (enfant à 2.71 € HT / adulte à 3.17 € HT) à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022,
- Décide de répercuter la hausse du tarif enfant de 0.25 € HT sur les familles à hauteur de 0.13 € HT et sur la collectivité de SIBIRIL au niveau du budget principal à hauteur de 0.12 € HT.

4 – INFORMATIQUE – LOGICIEL METIER – PASSAGE A LA SOLUTION HORIZON INFINITY PROPOSEE PAR JVS-MAIRISTEM

MME Eliane GUIVARCH, Adjointe au Maire, expose que le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF), créé en 1986, a pour objet d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par ceux-ci ou auxquelles ils participent.

Il a proposé en 2019 aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser les achats informatiques de logiciels, de licences et prestations associées.

Au terme d'une procédure conforme au code de la commande publique, la société JVS-MARISTEM qui propose une gamme adaptée à la strate des collectivités/établissements membres du groupement de commande, a été retenue.

Le Syndicat assure quant à lui, l'installation des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance ainsi que toute action qui pourrait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins de ses membres.

La société JVS-MAIRISTEM a proposé au SIMIF de remplacer la gamme HORIZON ON LINE par la gamme HORIZON INFINITY qui permet de passer d'un système d'acquisition de licence ou de mise à jour à un abonnement intégrant automatiquement toutes les évolutions réglementaires, technologiques et les futures versions de logiciels.

L'éditeur assurera désormais l'assistance et la formation des utilisateurs sur sa nouvelle gamme.

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant qu'il est nécessaire pour notre collectivité de basculer sur la gamme INFINITY proposée par la société JVS-MAIRISTEM,

- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette affaire,
- Prend acte que l'assistance et la formation seront assurées par l'éditeur de logiciels,
- Inscrit les crédits correspondants à la dépense au budget principal de la collectivité.

5 – FINANCES – EMPRUNT 2022 – N°2

M. Jacques EDERN, Maire, précise que pour les besoins de financement des différentes opérations d'investissement de l'exercice 2022, notamment les travaux d'aménagement village / port de Moguériec, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 €.

Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées par le crédit agricole, le crédit mutuel.

Principales caractéristiques du contrat de prêt la plus avantageuse :

Prêt à taux fixe

Amortissement du capital : constant

Commission d'engagement : Néant

Indemnités de remboursement anticipé : Oui

Frais de dossier : 200 €

MONTANT	250 000 €
DUREE	10 ans
PERIODICITE	Trimestrielle
TAUX	1.75 %
COUT TOTAL (intérêts) Echéances constantes	23 057.60 €

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 € pour une durée de 10 ans.

- Autorise le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec le Crédit Agricole.

INFORMATIONS

► Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal (art L2122-22 du CGCT)

Néant

AFFICHÉ LE 27/06/2022

Jacques EDERN
Maire

